

class=" green-theme-structs" >



[Tribune] " Pour un remaniement rapide de l'achat public ! "

 25/01/2024  Sébastien Taupiac

Pour Sébastien Taupiac (Expert en achat public et administrateur de l'association APASP) il faut sortir d'une approche juridique et budgétaire de court terme pour faire de la commande publique un projet national, décliné au cœur des territoires, empreint d'exemplarité pour le citoyen, l'utilisateur, le contribuable. « La commande publique est un investissement dans l'efficacité du service public, dans la santé du pays, dans sa souveraineté et dans son avenir... Il doit être porté au plus haut niveau de l'Etat ! »



Cinq ans après le décret de "Noël" et son « marché achat innovant », la loi de finances pour 2024, publiée à la veille du réveillon du 31, vient de rebattre les cartes de l'achat public en revoyant la définition de l'innovation (relire "**Marché « achat innovant » : quand innovation se confond avec jeunesse**"). Une nouvelle démonstration d'une bonne idée qui sème le trouble. Coïncidence fortuite, la France vient de nommer le plus jeune Premier Ministre de son histoire ! Alors Jeunesse se confond-elle avec innovation ? La question est posée.

Car oui, Monsieur le Premier Ministre, il va falloir innover en matière de commande publique.

“ Oui, Monsieur le Premier Ministre, il va falloir innover en matière de commande publique ”

Tout simplement parce que celle-ci représente un puissant levier de réponse aux préoccupations des Français et à leur pessimisme. Mais aussi parce que l'Europe va devoir inéluctablement sur ce sujet redonner aux Etats membres davantage de souplesse et de liberté tout en renforçant les exigences et contraintes vis-à-vis des acteurs économiques extra-européens. Les Directives CSDD et CSRD en montrent la voie.

La commande publique française, une réponse aux préoccupations citoyennes

70% des Français se déclarent pessimistes quant à l'avenir de la France. Leurs principales préoccupations personnelles concernent le pouvoir d'achat, la santé, l'éducation, l'environnement, les inégalités et la délinquance. La réponse à ces préoccupations repose sur deux piliers : la fierté nationale et une économie en bonne santé.

La fierté nationale c'est être fier de son pays, de ses innovations, de ses entreprises, de ses produits mais aussi des services publics et de ses agents...

Une économie en bonne santé repose quant à elle sur la formation, le plein-emploi, la création de valeur, son partage, la réindustrialisation du pays, l'indépendance, la souveraineté sur des secteurs stratégiques et ce en intégrant fortement les dimensions environnementales et sociales.

“ Sortons d'une approche juridique et budgétaire de court terme pour faire de la commande publique un projet national, décliné au cœur des territoires, empreint d'exemplarité pour le citoyen, l'utilisateur, le contribuable ”

La commande publique, ce sont des produits, des services et des aménagements qui rendent notre service public plus efficient et plus durable ; qui inondent nos villes, nos administrations, nos gymnases, nos écoles, nos hôpitaux, nos commissariats de police, nos casernes de gendarmerie ou de pompiers... La commande publique vise d'abord à répondre aux attentes des citoyens, y compris en matière de développement économique des territoires. Ils sont consommateurs et deviennent acteurs de la dépense publique.

Sortons d'une approche juridique et budgétaire de court terme pour faire de la commande publique un projet national, décliné au cœur des territoires, empreint d'exemplarité pour le citoyen, l'utilisateur, le contribuable. Le "Made in France" n'est pas qu'un slogan, car l'exemplarité des organisations publiques rejaillira sur le comportement des acteurs privés et des particuliers. Acheter français, c'est beaucoup plus efficient en coût global et c'est gage d'indépendance, de souveraineté et d'export. Pourquoi ? Parce qu'aucune entreprise ne peut se développer à l'international si elle n'est pas légitime sur son marché domestique.

Se préparer à un changement d'orientation européenne proche et rapide

La montée en puissance des politiques protectionnistes au niveau mondial va obliger l'Europe et la France à un positionnement stratégique et historique en termes de souveraineté et d'indépendance notamment au travers d'une commande publique européenne évaluée à plus de 2 000 milliards d'euros.

Les atermoiements récents entre la Cour des Comptes et la Commission Européenne (relire "**Commande publique européenne : la concurrence en régression. "Mais que fait la Commission ?"**" et "**Concurrence en berne : la Commission répond à la Cour des comptes**") sont les prémices de ce bouleversement à venir et ce probablement à l'issue des élections de juin prochain. Même si le droit ne peut à lui seul expliquer ou justifier la frilosité nationale en matière de commande publique, tout ajustement et simplification de la position européenne sera la bienvenue. Libérer les initiatives au sein de l'Union et renforcer les contraintes et les exclusions vis-à-vis des entreprises « non vertueuses » (cf. non européennes ?).

“ Même si le droit ne peut à lui seul expliquer ou justifier la frilosité nationale en matière de commande publique, tout ajustement et simplification de la position européenne sera la bienvenue ”

Le Droit Européen évoluera, sinon l'Europe n'y résistera pas sous la pression de chaque Etat et surtout sous la pression de l'électeur. (relire "**Achat public : La France, nouveau moteur d'une Europe en panne de souveraineté**"). La France est en avance sur les enjeux environnementaux (Loi Climat et Résilience, Industrie Verte...) mais aussi numériques. La France a les moyens de redevenir cette grande puissance industrielle et économique mondiale. Faut-il qu'elle en soit elle-même convaincue. "*Les grands pays le sont pour l'avoir voulu.*" disait le Général de Gaulle.

L'imprégnation politique croissante au sein de la commande publique et des textes, constatée depuis la crise sanitaire démontre *a minima* une prise de conscience. Il est temps de prendre une position claire sur le sujet au niveau national mais aussi au niveau européen en tant qu'acteur économique de premier rang.

Le remaniement peut-il avoir un impact sur ce changement de stratégie obligatoire ?

La réponse est non (relire " **Gouvernement Attal : les nouveaux ministres des acheteurs publics**"). Car si le changement est porté, comme il l'est de manière historique, par des individualités mêmes exceptionnelles, il est souvent ponctuel et emprunt d'injonctions

contradictoires. Cette incarnation ne fonctionne en effet qu'à l'échelle d'une collectivité territoriale (région, département, métropole), d'un groupement hospitalier de territoire voire d'un ministère ou d'un opérateur de l'Etat. Mais même s'il faut saluer de très belles initiatives, les acteurs économiques ont besoin de clarté, de visibilité, de stabilité juridique, d'ambition, de stratégie et de pérennité. Les acheteurs publics font d'ailleurs les mêmes demandes.

Considérons-nous la commande publique comme une dépense ou un investissement ? À un moment il faut choisir. Le « en même temps » ne fonctionne pas dans ce domaine.

“ Considérons-nous la commande publique comme une dépense ou un investissement ? À un moment il faut choisir. Le "en même temps" ne fonctionne pas dans ce domaine ”

L'analyse détaillée du parcours de Gabriel ATTAL laisse peu de place à une éventuelle méconnaissance de la commande publique : Conseiller Municipal de Vanves, Cabinet de la Ministre de la Santé, Député des Hauts de Seine ou encore délégué aux comptes publics.

“Les choix budgétaires, c'est avant tout des choix politiques » qui tiennent compte de "ce qui se passe" dans le pays, confiait-il début juin 2023 à l'AFP.

« Je vous annonce qu'une première étape importante aura lieu dès le 1er janvier 2024, avec la prise en compte de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour accéder aux marchés publics » annonçait-il le 4 juillet 2023 lors d'une audition devant la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Le niveau de connaissances et d'expertise ne peut non plus être remis en cause au niveau des Ministres, Ministres délégués et cabinets. En résumé, la réponse n'est pas dans l'analyse, mais dans l'action.

Que peut-on, ou doit-on faire ?

La priorité est tout d'abord d'avoir au plus haut niveau de l'Etat mais aussi de l'ensemble des décideurs publics (collectivités territoriales, établissements de santé, ...) cette conviction. La commande publique est un investissement dans l'efficacité du service public, dans la santé du pays, dans sa souveraineté et dans son avenir.

Comme tout sujet majeur, il doit être porté au plus haut niveau de l'Etat ! Ministre, Ministre délégué, délégué ministériel, peu importe qui et avec qui du moment que l'on pose une gouvernance, une ambition, une stratégie et un plan d'actions. Seul moyen de mobiliser tous les acteurs économiques et notamment les centrales d'achat qui portent un poids croissant de la commande publique.

Aujourd'hui, c'est le sujet de tout le monde et *in fine* de personne. Nous manquons

cruellement d'indicateurs fiables, de cartographies, d'empreintes économiques et donc de visibilité. C'est un axe clé de la réforme à entreprendre. Moins d'actions, mais plus ciblées et pilotées.

Sinon, nous continuerons à distiller ici ou là des obligations ou des recommandations (la France étant le pays des guides !) manquant cruellement de cohérence et de sens. Le résultat est alors contraire aux objectifs. Rappelons ici l'objectif des 2% d'achats innovants, les dispositifs d'exclusion à l'initiative des acheteurs ou encore un « Open Data » sans contraintes et sanctions !

Si l'Etat est à la recherche d'un sujet fédérateur, ambitieux, transpartisan. Un sujet de cohésion et de fierté nationale et territoriale ; un levier de développement économique, d'indépendance et de souveraineté. La commande publique coche toutes les cases !

Une France forte, c'est aussi une Union Européenne forte. L'Europe se trouve actuellement confrontée à de nombreuses crises : défi climatique, immigration, réindustrialisation, indépendance énergétique ou encore tensions géopolitiques. Dans ce contexte, et alors que seul un français sur deux s'était rendu aux urnes pour les élections européennes de 2019, le spectre de l'abstention plane encore et toujours pour 2024.

Comment parler d'Europe en 2024 ? Quels liens peut-on établir entre polycrises et abstention ? Quelles réponses apporter aux Français ?

Tantôt décrite par ses détracteurs comme inenvisageable, tantôt présentée comme unique solution aux défis de demain, la notion de protectionnisme européen sera un enjeu majeur des élections européennes de 2024.

Préparer et orienter la commande publique française dans un contexte de souveraineté européenne et nationale inéluctable nécessite de s'y atteler dès à présent.

Les grandes puissances internationales ne nous ont pas attendus et il en sera de même pour nos voisins européens.

à propos de l'auteur



Sébastien Taupiac

Directeur de la communication et des relations publiques e-Attestations